



Montauban le 13 juin 2005

Syndicat Equipement
de la Région Midi-Pyrénées
SECTION 82

Compte-Rendu de la CAP locale DESSINATEURS du 13 juin 2005

Une Commission Administrative Paritaire (CAP) relative aux promotions au titre de l'année 2005 dans les grades :

- Dessinateur Chef de Groupe 2^{ème} classe,
- Dessinateur Chef de Groupe 1^{ère} classe

a eu lieu le mardi 13 juin 2005.

Cette CAP locale doit faire des propositions à la CAP nationale, cette dernière décidant des promotions définitives (elle aura lieu, normalement, le 22 novembre 2005).

Étaient présents pour les représentants du personnel :

Nadine LAUZELY (SACLE / BEPO - Poste 2439), Gérard LEZOURET (SACLE / BET - Poste 2447)

1° - Promotions

Cette année, les volumes estimés de promotions à DCG1 et DCG2 seront très substantiellement augmentés compte tenu de l'impact de l'examen professionnel à TSE

a) - Proposition de promotion au grade de Dessinateur Chef de Groupe 2ème classe,

Nombre de postes ouverts.: **600 postes** (250 en 2004)

Les critères :	
les conditions statutaires	Avoir atteint le 6ème échelon du grade de dessinateur
les textes de références	Article 7 bis du décret n° 70-606 du 2 juillet 1970 modifié
les critères retenus par la CAP	Classement par les services Echelon Ancienneté Age
Les informations sur la précédente CAP (CAP 2004)	
le nombre de promouvables	974 agents
le nombre de proposés	392 agents
le nombre de promus	263 agents
l'âge moyen des promus	44 ans
l'échelon moyen des promus	7 ème

À la DDE 82, **2 personnes** sont susceptibles statutairement d'être proposées. La liste a été adoptée à l'unanimité.

1. – COLOMBIE Benoît
2. – GLEYES Philippe

1b) - Proposition de promotion au grade de Dessinateur Chef de Groupe 1^{ère} classe,

Nombre de promotions envisageables : **340 postes**.(180 en 2004)

Les critères :	
les conditions statutaires	Compter au moins 2 ans d'ancienneté dans le 9 ^{ème} échelon du grade de dessinateur chef de groupe de 2 ^{ème} classe
les textes de références	Article 7 ter du décret n° 70-606 du 2 juillet 1970 modifié
les critères retenus par la CAP nationale	Classement par les services Echelon Ancienneté Age

Les informations sur la précédente CAP :	
le nombre de promouvables	1130 agents
le nombre de proposés	408 agents
le nombre de promus	188 agents
l'âge moyen des promus	50 ans
l'échelon moyen des promus	10 ^{ème}

5 personnes étaient statutairement proposables.

Conformément à nos critères d'ancienneté, d'âge, et d'échelon, nous avons proposé une liste de 5 personnes, l'administration en proposant 5 aussi.

La seule discussion s'est faite sur le classement .

Notre objectif était, depuis déjà 2 ou 3 ans, de mettre en 1^{ère} place les agents qui sont proches de la retraite.

Le président de la CAP est d'accord à condition que l'agent s'engage à partir dans l'année.

Après une interruption de séance, ayant l'assurance écrite par l'agent, de son départ en 2006, il a été décidé qu'il pourrait bénéficier du "coup de chapeau". Il sera proposé hors quota, ce qui ne pénalisera pas les autres promouvables.

une liste de 5 noms a été retenue et votée unanimement.

- 0 - MARECHAL hors quota (coup de chapeau)
- 1 - CACCIOLA
- 2 - CRASSAT
- 3 - CALCAGNO
- 4 - MOULIS

2° - Réclamation sur notation :

1 réclamation sur notation a été examinée, le Président de la CAP a maintenu la décision initiale.

Le nouveau système de notation avec ses quotas de 30 et 20 %, et aucun point en réserve pour réviser les notations, met en évidence l'inutilité de faire un recours et rend obsolète le rôle de la CAP dans ce contexte !

Ceux qui n'ont pas pris le temps ou qui n'avait pas envie de réclamer sur l'instant ont finalement eu raison.....

Se posera maintenant la question de garder en réserve des points pour les réclamations, en sachant que c'est pénalisant pour les bonifiables.

De toute façon ce nouveau système de notation a été expliqué aux agents et aux notateurs, alors maintenant ... vous avez tout compris, ...ça sera + sérieux!!!!

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, contactez vos élus